

Maître d'Ouvrage :

Commune de CAMARET-SUR-MER
1, Place Etienne d'Orves
BP 56
29 570 CAMARET SUR MER
Tél. 02.98.27.94.22
dgsmairie@camaretsurmer.fr



**TRAVAUX D'AMENAGEMENTS
PAYSAGERS ESPACES EXTERIEURS
DE LA TOUR VAUBAN**

**Acte d'Engagement
Procédure Adaptée**

MAITRE D'ŒUVRE :
GROUPEMENT DE MAITRISE D'ŒUVRE
Laurence Chabot * scénographe mandataire
Agence UNIVERS, *Urbanisme & paysage*
2 rue Lavoisier – 35700 Rennes – tel 02.99.63.64.66 urbapaysage@agenceunivers.fr

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

Pouvoir adjudicateur exerçant la maîtrise d'ouvrage

Commune de CAMARET-SUR-MER
1, Place Etienne d'Orves
BP 56
29 570 CAMARET SUR MER
Tél : 02.98.27.94.22
Mail : dgsmairie@camaretsurmer.fr

Objet du marché

TRAVAUX D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS
ESPACES EXTERIEURS DE LA TOUR VAUBAN

Lot

LOT UNIQUE

Marché à procédure adaptée : art. 27 décret 2016-360 du 25 mars 2016

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de septembre 2017 (mois zéro).

Date du marché
Montant TTC
Imputation

(Réservé pour la mention d'exemplaire unique du marché)

L'acte d'engagement comporte __10__ pages et 1 annexe

**ACTE D'ENGAGEMENT
(AE)**

Personne représentant le Pouvoir Adjudicateur

Monsieur le Maire de CAMARET SUR MER

Ordonnateur

**Monsieur le Maire de CAMARET
1, Place Etienne d'Orves
BP 56
29 570 CAMARET SUR MER
Tél : 02.98.27.94.22**

Comptable public assignataire

Monsieur le Receveur de Crozon

Dans la suite du présent document le pouvoir adjudicateur est désigné "Maître de l'ouvrage".

ARTICLE PREMIER. CONTRACTANT(S)

Je soussigné (e)

.....
.....

agissant en qualité de

.....
.....

déclare sur l'honneur

que l'entreprise (Nom et adresse)

.....
.....

inscrite au registre du commerce et/ou registre des métiers sous le numéro

.....
.....

- n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés à l'article 45 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et en conséquence :

n'a pas fait l'objet d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues : o aux articles 222-34 à 222-40, 313-1, 313-3, 314-1, 324-1, 324-5, 324-6, 421-1 à 421-2-4, 421-5, 432-10, 432-11, 432-12 à 432-16, 433-1, 433-2, 434-9, 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 à 445-2-1 ou 450-1 du code pénal,

o aux articles 1741 à 1743, 1746 ou 1747 du code général des impôts

o aux articles 225-4-1 et 225-4-7 du code pénal,

o ou pour recel de telles infractions,

o ainsi que pour les infractions équivalentes prévues par la législation d'un autre Etat membre de l'Union européenne.

a souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale ou sociale et a acquitté les impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales exigibles dont la liste est fixée par voie réglementaire,

n'est pas en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L.640-1 du Code du commerce ou de faillite personnelle ou d'une interdiction de gérer au sens des articles L. 653-1 à L. 653-8 ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger,

n'est pas en état de redressement judiciaire au sens de l'article L.631-1 du code de commerce ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ou justifie d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché,

n'a pas été sanctionnée pour méconnaissance des obligations prévues aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail ou condamnée au titre de l'article L. 1146-1 du même code ou de l'article 225-1 du code pénal,

- a, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la procédure de passation du marché public, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail,
- n'a pas été condamnée au titre du 5° de l'article 131-39 du code pénal ou, en cas de personne physique, n'a pas été condamnée à une peine d'exclusion des marchés publics.

- est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- ne fait pas l'objet d'une mesure d'exclusion des contrats administratifs en vertu d'une décision administrative prise en application de l'article L.8272-4 du code du travail.

-n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés à l'article 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015

Et après avoir :

- pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés ;
- produit les documents, certificats, attestations et déclarations visés aux articles 57, 58 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 ;

- m'engage** sans réserve, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles 57, 58 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 ainsi que les attestations visées aux articles 1.4.1, 1.4.2 et 1.4.3 du CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations **du lot désigné en page 1** du présent acte d'engagement dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **me** lie toutefois que si son acceptation **m'**est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation et rappelée en page de garde du CCAP.

- Nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés solidaires**, représentés par :

mandataire du groupement, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles 48,49 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 ainsi que les attestations visées aux articles 1.4.1, 1.4.2 et 1.4.3 du CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations **du lot désigné en page 1** du présent acte d'engagement dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si son acceptation **nous** est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation et rappelée en page de garde du RC.

ARTICLE 2. PRIX

2-1. Montant du marché

L'offre de prix est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois m₀ fixé en page 2 du présent acte d'engagement.

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 3.4 du CCAP.

Le marché comporte 1 tranche ferme.

Les prestations définies au CCAP portent sur le lot unique de l'opération de travaux.

Evaluation des travaux

L'évaluation de l'ensemble des travaux du **lot** pour lequel **je m'engage / nous nous engageons**, telle qu'elle résulte du détail estimatif, est :

• **Montant hors TVA:**

• TVA au taux de %, soit

• Montant TVA incluse :

Arrêté en lettres à

Décision du Maître d'Ouvrage :

Le montant du marché est arrêté à :

• Montant hors TVA:

• TVA au taux de %, soit

• Montant TVA incluse :

Arrêté en lettres à

2-2. Montant sous-traité

2-2.1. Montant sous-traité désigné au marché

En cas de recours à la sous-traitance, conformément à l'article 5 de la loi du 31 décembre 1975 modifiée, le(s) annexe(s) n°

au présent acte d'engagement indique(nt) la nature et le montant des prestations qui seront exécutées par des sous-traitants, leurs noms et leurs conditions de paiement. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. La notification du marché est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que **i'envisage / nous envisageons** de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

- Montant hors TVA
- Montant TVA incluse

<input type="text"/>
<input type="text"/>

Les déclarations et attestations (articles 133 à 137 du décret 2016-360 du 25 mars 2016) des sous-traitants recensés dans les annexes, sont jointes au présent acte d'engagement.

2-2.2. Créance présentée en nantissement ou cession

Le montant maximal, TVA incluse, de la créance que **je pourrai / nous pourrons** présenter en nantissement ou céder est ainsi de :

ARTICLE 3. DELAI DE REALISATION

3-1. Période de préparation

Le délai de la période de préparation est de 3 semaines à compter de la date de l'***ordre de service de démarrage***.

Ce délai est compris dans la « ***période d'exécution des travaux*** ».

3-2. Période d'exécution

Le délai **maximum** d'exécution des travaux est de **3 mois et une semaine au total** y compris période de préparation à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de commencer l'exécution des lots.

3-3. Délai(s) distinct(s) A RENSEIGNER PAR L'ENTREPRISE

Concerne le lot n° :

<p style="text-align: center;">Délai proposé par l'entrepreneur pour <u>le délai</u> d'exécution des travaux de son lot en mois et semaines</p> <p style="text-align: center;">(= durée totale des travaux du lot concerné <u>comprenant</u> la période de préparation)</p>	<p>.....</p>
--	--------------

ARTICLE 4. PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 3 du CCAP.

Entrepreneur unique

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	clé RIB :
code banque :	code guichet :

Toutefois, le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

□ Groupement solidaire

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

compte ouvert à l'organisme bancaire :																			
à :																			
au nom de :																			
sous le numéro :													clé RIB :						
code banque :													code guichet :						

Les soussignés entrepreneurs groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leurs sont dues en exécution du marché par règlement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des entrepreneurs groupés solidaires.

Toutefois, le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Joindre un Relevé d'identité bancaire

Fait en un seul original

à : le :

Mention(s) manuscrite(s) "lu et approuvé" signature(s) du/des entrepreneur(s) :

Acceptation de l'offre

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Le Pouvoir Adjudicateur –Maître d'Ouvrage

à : le :

Le Pouvoir Adjudicateur –Maître d'Ouvrage certifie que le présent marché a été reçu par le représentant de l'Etat, au titre du contrôle de légalité, le :

Date d'effet du marché

Reçu notification du marché le :

L'entrepreneur / **mandataire** du **groupement** :

Reçu le l'avis de réception postal de la notification du marché
signé par
l'entrepreneur / **mandataire du groupement** destinataire.

Pour le Pouvoir Adjudicateur – Maître d'Ouvrage

à : le : (date d'apposition de la
signature ci-après)

ACTE SPECIAL DE SOUS-TRAITANCE DE PREMIER RANG

- ANNEXE N° 1 A L'ACTE D'ENGAGEMENT
 DECLARATION SPECIALE EN COURS DE MARCHE

Acceptation d'un sous-traitant Agrément de ses conditions de paiement

Marché	
N° du marché : _____	(Ligne réservée à l'administration)
Objet : TRAVAUX D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS - ESPACES EXTERIEURS DE LA TOUR VAUBAN	
Lot :	Lot unique
Titulaire :	

Prestations sous-traitées	
Nature :	
Montant prévisionnel hors TVA des sommes à payer directement :	
Montant prévisionnel TVA incluse des sommes à payer directement :	

Sous-traitant	
Nom, raison ou dénomination sociale :	
Entreprise individuelle ou forme juridique de la société :	
N° d'identité d'établissement :	
N° d'inscription <input type="checkbox"/> au répertoire des métiers ou <input type="checkbox"/> au registre du commerce et des	
Adresse :	
(Tél.)	

Compte à créditer (joindre un RIB ou RIP) :	
– ouvert à l'organisme bancaire :	
– à :	
– au nom de :	
sous le n° :	
code banque :	
	Clé RIB :
	code guichet :

Conditions de paiement du contrat de sous-traitance	
Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :	
Date d'établissement des prix :	
Modalités de variation des prix :	
Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :	

Pièces à remettre systématiquement

- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics. Par la signature de ce document, le sous-traitant reconnaît :
 - a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du **code pénal** : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1 ;
 - b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du **code général des impôts** ;
 - c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.5221-8, 11, L.8221-1 à 5, L.8231-1, L.8241-1, 2 et L. 8251-1 du **code du travail** ;
 - e) ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L.620-1 du **code de commerce** ;
 - f) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L.625-2 du **code de commerce**, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
 - g) ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L.620-1 du **code de commerce**, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;
 - h) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisante par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;
 - h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.5212-1 à 5, L.5212-9 à 11 et L.5214-1 du **code du travail** concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- Les capacités professionnelles du sous-traitant (moyens et références).

Pièce à remettre en cas de déclaration spéciale en cours de marché

- Le titulaire rend au Pouvoir Adjudicateur l'exemplaire unique en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances. Le Pouvoir Adjudicateur mentionnera le montant maximal de la créance qu'il pourra nantir ou céder.
- L'exemplaire unique est remis à l'établissement de crédit et ne peut être restitué. Le titulaire produit une attestation de l'établissement de crédit justifiant que la cession ou le nantissement de la créance est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la part sous-traitée, ou qu'il a été réduit de manière à réaliser cette condition.

ATTENTION : L'une des deux pièces doit être obligatoirement fournie avec la présente déclaration.

Le titulaire

A _____
Le _____

Le mandataire du groupement

A _____
Le _____

Acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement

A _____ le _____
Le Pouvoir Adjudicateur